

AUX TECHNICIENS DE LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION

LES ÉLECTIONS TPE organisées par le Ministère du travail ont lieu du 30 décembre au 13 janvier 2017.

Ces élections détermineront pour les quatre ans à venir ceux des Syndicats qui seront considérés par le Ministère du travail comme ayant le droit, légalement, de négocier avec les Syndicats de producteurs les Accords conventionnels qui s'appliquent à tous et que les Producteurs doivent respecter.

**Pour ces raisons : à tous ceux qui sont appelés à participer à ces élections,
n'oubliez pas de voter.**

Chers collègues,

Le sntpct en quelques repères :

Créé en 1937 par les techniciens du cinéma, le SNTPCT est un syndicat national professionnel.

Il n'appartient qu'à ses membres.

La dernière mesure de représentativité en 2012 a montré qu'il était le syndicat le plus représentatif dans tous les secteurs de la Production cinématographique et de télévision :

- Production cinématographique et de films publicitaires : 46,36 %
- Production audiovisuelle : 32,87 %
- Production de films d'animation : 39,71 %

1. Depuis quatre décennies

Le secteur Animation a été créé au sein du SNTPCT en 1974 par des techniciens de la production de films d'Animation. Depuis cette date, les techniciens de l'animation qui se sont succédés dans le Syndicat ont lutté pour doter l'animation de règles conventionnelles.

- Ils ont lutté pour obtenir une grille de salaires minima ;
- Ils se battent contre les délocalisations de leurs emplois ;
- Ils se battent pour leur régime d'assurance chômage ;
- En 2004, grâce à leur action a été signée la Convention collective de la Production de films d'Animation ;
- Depuis cette date, le SNTPCT a participé à toutes les négociations conventionnelles afin d'améliorer cette convention et le niveau des salaires minima.

Malheureusement, le SPFA n'a cessé de grignoter les droits obtenus, et a laissé les salaires minima s'éroder par rapport à l'augmentation du coût de la vie.

C'est pourquoi il faut inverser le rapport de force en donnant plus de poids au Syndicat.

- **En 2015**, dès l'ouverture de la négociation de la liste de fonctions de l'annexe 8 et des conditions de recours au CDD d'usage, le SNTPCT s'est opposé avec force au projet du SPFA de baisse des salaires minima via l'instauration d'un niveau « junior » dans la grille des fonctions.
- **Il** a alerté les professionnels, et particulièrement les jeunes diplômés ou futurs professionnels sur ce projet patronal. C'est grâce à cette action du SNTPCT que la mobilisation des professionnels et des étudiants du film d'Animation a, pour l'instant, empêché la ratification de cet accord.

2. L'action du secteur de l'Animation

INFORMER le plus largement possible les techniciens et les salariés de leurs droits et les appeler à les défendre, le SNTPCT édite la Lettre syndicale chaque trimestre, dont un numéro spécial Animation chaque année depuis 4 ans maintenant

(À télécharger sur le site : <http://www.sntpct.fr/index.php?ref=443&type=accueil&menu=>)

LA PLATEFORME REVENDICATIVE DES TECHNICIENS DE L'ANIMATION :

Pour lutter contre les pratiques des producteurs qui depuis des années :

- ne respectent pas la convention collective et les salaires minima
- se rendent coupable de travail dissimulé en ne déclarant pas et en ne payant pas toutes les heures travaillées ;

les membres du SNTPCT ont établi une plate-forme revendicative qu'ils défendent devant les producteurs lors des négociations, dont celles annuelles obligatoires :

<http://www.sntpct.fr/index.php?ref=412&type=animation&menu=Negociations+2015> .

?

?

Pour améliorer votre situation sociale professionnelle et salariale et celle de tous les salariés et techniciens qui travaillent dans la Production de films d'Animation :

- **Votez pour le SNTPCT** lors des prochaines élections dans les TPE, afin qu'il puisse peser d'avantage dans les négociations à venir.
(Si vous êtes appelés à voter vous devriez avoir reçu un courrier du Ministère du travail courant septembre et le matériel de vote courant décembre. Vous pouvez consulter à cet effet le site : <https://election-tpe.travail.gouv.fr>)
- **Mais également rejoignez les techniciens et salariés organisés syndicalement du sein du SNTPCT pour participer vous aussi à l'action collective pour la défense des conditions de travail et de salaire de tous et à l'existence matérielle du Syndicat.**

Cordialement.

**Pour le Conseil syndical,
le Secteur animation**

P.S. : en suivant, la profession de foi du SNTPCT que le Ministère du travail adressera à chacun des électeurs

Cher(e)s Collègues,

En 2016 se tient la deuxième élection relative à la mesure de l'audience des Organisations syndicales de salariés dans les très petites entreprises des différentes branches d'activités économiques et professionnelles.

Tous, salariés cadres, non cadres, permanents ou intermittents, qui auront été employés par des entreprises qui, en décembre 2015, ont employé moins de 11 salariés,

sont appelés à choisir et à désigner parmi les différents Syndicats candidats, celui que vous considèrerez comme apte et le mieux à même :

- à vous représenter, représenter légalement vos intérêts de salariés dans les diverses négociations des Conventions collectives avec les Organisations syndicales d'employeurs – des conditions de travail – des conditions de salaires minima garantis – des conditions de droits à l'assurance-chômage –, etc.
- à vous représenter dans les différentes institutions sociales paritaires.

C'est un choix qui appartient à chacun en propre :

- **Un choix d'une importance cruciale** dont les conséquences seront déterminantes sur les conditions de salaires, les conditions de travail et les droits qui s'appliqueront à vous.

Le SNTPCT est un Syndicat national professionnel et présente sa candidature pour les branches d'activité économique suivantes :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Production cinématographique | <input type="checkbox"/> Entreprises techniques au service de la création et de l'événement |
| <input type="checkbox"/> Production audiovisuelle | <input type="checkbox"/> Télédiffusion (salariés engagés sous contrat à durée déterminée d'usage) |
| <input type="checkbox"/> Production de films d'animation | |

Seuls les Syndicats qui obtiendront plus de 8 % des suffrages exprimés – distinctement dans les différentes branches d'activité professionnelles – seront considérés par le Ministère du travail comme légalement habilités à négocier et représenter les salariés dans les branches d'activités visées.

Afin que chacun des électeurs puisse se déterminer et choisir en toute connaissance de cause l'Organisation qu'il considèrera apte à le représenter, il est nécessaire que chacun prenne connaissance des positions et propositions revendicatives de chacun des Syndicats candidats.

À cet effet, nous vous invitons à consulter le site du SNTPCT :

<http://www.sntpct.fr>

Le SNTPCT est un Syndicat national :

- **Fondé** en 1937 par les techniciens du cinéma, il représente aujourd'hui l'ensemble des salariés des branches de la production cinématographique et audiovisuelle.
- **Il est à l'origine** des droits conventionnels, sociaux, salariaux dont tous les salariés de nos branches d'activité, permanents et intermittents, bénéficient ;
- **Il participe** également activement à toutes les actions interprofessionnelles pour la défense des droits qui nous sont communs avec tous les salariés.
- **Ses représentants** siègent dans plusieurs des commissions du CNC et, en particulier, dans la Commission d'agrément des films de long-métrage au bénéfice du Fonds de soutien de l'État accordé aux producteurs, et siègent dans l'ensemble de nos institutions sociales professionnelles.
- **Membre fondateur** du Festival International du Film de Cannes, le SNTPCT est membre de son Conseil d'administration.
- **Les cotisations** de ses membres lui garantissent son existence matérielle et lui assurent son indépendance d'action revendicative.
- **Seuls les membres du Syndicat** déterminent sa politique d'action revendicative et, eux seuls, le dirigent.

Le choix du Syndicat que vous ferez doit l'être en toute connaissance de cause.

Il appartient à chacun de se déterminer et de choisir librement.

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE VOTER

CHAQUE VOIX COMPTE

Pour représenter, garantir et défendre avec efficacité et détermination – vos intérêts – vos droits de salariés – vos salaires – vos conditions de travail – vos emplois – vos droits sociaux – :

— VOTEZ POUR LE SYNDICAT PROFESSIONNEL QU'EST LE SNTPCT —